

Le CSA renouvelle la convention de M6.

Le CSA et la société Métropole Télévision (M6) ont signé une nouvelle convention le 24 juillet. Annexée à la future décision de reconduction de l'autorisation d'émettre de M6, elle régira pour une durée de cinq ans les obligations de la chaîne. Faisant suite au débat médiatique suscité par l'émission Loft Story, le Conseil renforce les obligations déontologiques présentes dans la convention, notamment celles relatives aux droits de la personne. La chaîne est ainsi invitée à veiller à ce que la participation à d'autres émissions de ce type ne s'accompagne d'aucune renonciation des candidats à « leurs droits fondamentaux, notamment le droit à l'image, le droit à l'intimité de la vie privée, le droit d'exercer un recours en cas de préjudice ». En outre, le CSA a rejeté les demandes de M6 relatives à l'évolution de son format musical et à l'assouplissement de son régime publicitaire.